

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le douze du mois de juin, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : OLLIVIER Myriame

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'arrêté n°12-2019-09-18-001 du 18 septembre 2019 du Préfet de l'Aveyron portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes Pays Ségali Communauté à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et fixant le nombre de siège de conseillers communautaires pour la commune de Boussac à 2 ;

Le Conseil Municipal désigne pour représenter la Commune de BOUSSAC au sein de Pays Ségali Communauté M. CARRIERE François, Maire et M. MAUREL Jacques, 1^{er} adjoint au Maire.

ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SMAEP DU SEGALA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala pour la desserte en eau potable.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du Syndicat, le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du Comité Syndical pour la période 2020-2026.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur MAUREL Jacques
Demeurant à : Membre
12160 BOUSSAC
ayant obtenu 15 voix ;

Monsieur GAYRARD Patrick
Demeurant à : La Caumette
12160 BOUSSAC
ayant obtenu 15 voix ;

Ont été proclamés délégués titulaires,

Monsieur SOULIE Jean-Marc
Demeurant à : Le Fraysse
12160 BOUSSAC
ayant obtenu 15 voix ;

Monsieur BLANC Stéphane
Demeurant à : La Baraque de Vors
12160 BOUSSAC
ayant obtenu 15 voix ;

Ont été proclamés délégués suppléants

Pour représenter la Commune au Sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué communal auprès du SIEDA :

Délégué titulaire :

Monsieur SOLIER Richard

Adresse : Rue de la Curade

12160 BOUSSAC

Délégué suppléant :

Monsieur BLANC Sébastien

Adresse : Cussan

12160 BOUSSAC

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SMICA

Monsieur la Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est adhérente au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (S.M.I.C.A.), de désigner un délégué titulaire et un suppléant au Syndicat.

Le Conseil Municipal, décide de désigner, à l'unanimité :

Monsieur BLANC Sébastien comme délégué titulaire

Adresse : Cussan 12160 BOUSSAC

Madame MOUYSET Sandrine comme délégué suppléant

Adresse : Grandsagnes 12160 BOUSSAC

pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (S.M.I.C.A.)

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, et proclame élus les membres suivants :

Président de la commission d'appel d'offres : M. CARRIERE François, Maire

Délégués titulaires sont :

- Monsieur MAUREL Jacques
- Monsieur SOLIER Richard
- Monsieur SOULIE Jean-Marc

Délégués suppléants sont :

- Madame BOUZID Patricia
- Monsieur HENRY Christian
- Madame POUGET Sabine

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Le Maire expose que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de moins de 2 000

habitants. La durée du mandat des membres de la commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite aux élections du 15 mars dernier, une nouvelle commission doit être constituée. Elle est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité propose 24 personnes susceptibles de constituer cette commission selon le tableau ci-dessous.

| | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | BEVILACQUA Freddy Route de Gramond 12160 BOUSSAC | 13 | TREBOSC Jean-Michel Lavergne 12160 BOUSSAC |
| 2 | SOLIER Richard Rue de la Curade 12160 BOUSSAC | 14 | PUECH Alain Grandsagnes 12160 BOUSSAC |
| 3 | MARTY Benoit La Plane 12160 BOUSSAC | 15 | BEGUE Elodie Impasse des Pradels 12160 BOUSSAC |
| 4 | GAYRARD Patrick La Caumette 12160 BOUSSAC | 16 | CAZALS Francis Le Cabot 12160 BOUSSAC |
| 5 | BONNEFIS Régis La Carmélie 12160 BOUSSAC | 17 | DRUILHE Guillaume L'Issanchou 12160 BOUSSAC |
| 6 | CARDAILLAC Liliane La Sicarde 12160 BOUSSAC | 18 | GARRIGUES Michèle Boutescur 12160 BOUSSAC |
| 7 | BLANC Stéphane La Baraque de Vors 12160 BOUSSAC | 19 | MOUYSET Linette Grandsagnes 12160 BOUSSAC |
| 8 | FAUX-ESCOT Aude-Line L'Issanchou 12160 BOUSSAC | 20 | RIGAL Christian Rue de la Fontaine 12160 BOUSSAC |
| 9 | SOULIE Christian Le Fraysse 12160 BOUSSAC | 21 | POUGET Jean-Marc La Landette 12160 BOUSSAC |
| 10 | GAYRARD Chantal La Lande de Fontbelle 12160 BOUSSAC | 22 | CADARS Thierry Route du Mazet 12160 BOUSSAC |
| 11 | MIRABEL Jean-Louis 65 rue du Soulicou 12160 BARAQUEVILLE | 23 | SABATHIER Christian Rue de la Landette 12160 BOUSSAC |
| 12 | HURTHES Lionel La Courtoirade 12160 BOUSSAC | 24 | TREBOSC Elisabeth La Carmélie 12160 BOUSSAC |

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES D'AVEYRON INGENIERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme

d'un Etablissement Public Administratif. Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que chaque adhérent est représenté au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Monsieur MAUREL Jacques lequel ici présent accepte les fonctions. Le Conseil municipal autorise également Monsieur MAUREL Jacques à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes, Etablissements Publics Intercommunaux et Organismes Publics de Coopération Locale comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Le Maire rappelle que la commune adhère depuis le 1^{er} septembre 2015 au Comité National d'Action Sociale pour ses agents titulaires. Le CNAS demande à ce qu'un membre du Conseil Municipal soit désigné comme délégué des élus et un agent de la collectivité comme délégué agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame BOUZID Patricia, comme délégué élu et Madame BALMES épouse GAYRARD Virginie, comme délégué agent auprès du CNAS.

DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE ET SECURITE ROUTIERE

Conformément à la circulaire du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants du 26 octobre 2011, il doit être procédé à la mise en place d'un correspondant défense au sein de chaque commune française ;

Cet élu à vocation de développer le lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département sur les questions de défense.

Convaincu de l'efficacité des actions de proximité pour la promotion de l'esprit de défense, le Ministère de la défense souhaite que ce réseau soit reconstitué à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

Monsieur SOLIER Richard, comme correspondant défense

Adresse : Rue de la Curade 12160 BOUSSAC

Il en est de même pour la désignation d'un correspondant sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne :

Monsieur BLANC Stéphane, comme correspondant sécurité routière

Adresse : la Baraque de Vors 12160 BOUSSAC

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Considérant que le Conseil Municipal fixe la composition des 10 commissions communales (commission finances, voirie-assainissement, PLU-urbanisme, bâtiments communaux-patrimoine, espaces verts-environnement, sport-tourisme, culture-animations, affaires scolaires, communication, solidarité-social) ;

Le Conseil Municipal décide :

- Jacques MAUREL
 - Sandrine JANKOWSKI
 - Richard SOLIER
- 2- Commission Voirie - Assainissement
- Jacques MAUREL
 - Sébastien BLANC
 - Christian HENRY
 - Patrick GAYRARD
 - Jean-Marc SOULIÉ
 - Stéphane BLANC.
- 3- Commission PLU - Urbanisme
- Stéphane BLANC
 - Richard SOLIER
 - Sandrine JANKOWSKI
 - Jacques MAUREL
 - Sabine POUGET
 - Sandrine MOUYSSET
 - Elodie BÉGUÉ
 - Jean-Marc SOULIÉ
- 4- Commission Bâtiment Communaux et Patrimoine
- Sandrine JANKOWSKI
 - Christian HENRY
 - Patricia BOUZID
 - Candie BOURSINHAC
 - Richard SOLIER
 - Jacques MAUREL
- 5- Commission Espaces verts et Environnement
- Sandrine JANKOWSKI
 - Christian HENRY
- Sabine POUGET
 - Sandrine MOUYSSET
- 6- Commission Sport-Tourisme
- Christian HENRY
 - Jacques MAUREL
 - Sébastien BLANC
 - Jean-Marc SOULIÉ
- 7- Commissions Culture et Animations
- Sandrine JANKOWSKI
 - Candie BOURSINHAC
 - Elodie BÉGUÉ
 - Myriame OLLIVIER
 - Evelyne CARRIÈRE
- 8- Commission Affaires Scolaires
- Richard SOLIER
 - Elodie BÉGUÉ
 - Candie BOURSINHAC
- 9- Commission Communication
- Candie BOURSINHAC
 - Elodie BÉGUÉ
 - Christian HENRY
 - Alain PUECH
- 10- Commission Solidarité - Social
- Myriame OLLIVIER
 - Patricia BOUZID
 - Candie BOURSINHAC
 - Sabine BASTIDE
 - Florence CAZALS

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »

Monsieur le Maire expose : « Diverses conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes pour la pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée D 95.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte authentique relatif à la constitution de servitudes ENEDIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Voirie : l'entreprise OLLIVIER TP a commencé les travaux à Membre. Ils doivent en suivant aller à l'Issanchou et à La Cabane. L'entreprise doit retourner à Cussan reniveler le chemin suite aux problèmes de travaux en 2019.

Ecole : au 1^{er} juillet, la communauté de communes recède la compétence école aux communes mais continue de gérer celle-ci jusqu'à la création d'un SIVOS au 01/01/2021.

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SIS A BOUSSAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption sis à Boussac et qu'il va renoncer à son droit de préemption.

DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de DETR pour les abribus a été acceptée.
